



## Droits d'auteur

-----  
Par Chipie2302

Bonjour,

J'ai des questions qui portent sur les droits d'auteurs.

Pour ma formation de community manager, j'ai choisi un projet sur « Harry Potter » qui consiste à promouvoir les créations de fans qu'ils soient marchands ou non marchands. Je me rends compte que ce n'est pas le sujet le plus simple à comprendre en termes de droits?

Mes questions sont donc les suivantes :

- est-ce qu'un fan qui réalise une broche qui est censé représenter le trio, par exemple, ne reste pas d'avoir des ennuis - sachant que représenter un binoclard, un rouquin et une fille n'est pas censé poser de problème. A-t-il le droit de mentionner le trio Harry-Ron-Hermione sur sa publication, par exemple ? (ou de mentionner « Harry Potter » tout court-d'ailleurs)

- Est-ce que le fan qui expose sa boche ne risque pas d'avoir des ennuis si je mentionne moi-même qu'il s'agit d'Harry-Ron-Hermione ? Car au titre de l'information, je sais que l'on peut mentionner certaines choses ? quelle choses a-t-on le droit de mentionner ? Et qu'est-ce qu'on n'a pas le droit de mentionner ?

- Dans mon cas, mon blog sera un média. Mais à partir de quoi a-t-on le droit de considérer notre site comme étant de l'information comme le ferai un journaliste, par exemple ?

Voilà les petites questions que je me pose. Si jamais certains d'entre vous avaient certaines réponses, ça seraient super.

-----  
Par ESP

Bonjour

Pour un tel sujet, commencez par prendre contact avec la CNIL.

De mon point de vue, c'est flagrant, vous risquez des poursuites de la maison de production.

Les droits appartiennent à Mattel pour les figurines après avoir acquis la licence de fabrication, jeux et puzzles Harry Potter. Electronic Arts s'est assuré les droits de production des jeux d'ordinateurs et des jeux vidéo Harry Potter, et Coca Cola, celui de commercialiser le film avec ses produits.

Reste J. K. Rowling, divers éditeurs et Time Warner, le propriétaire des droits sur les films Harry Potter, qui ont pris de nombreuses mesures juridiques pour protéger leurs droits d'auteur.